

MAIRIE D'ANDELOT MORVAL

Compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno CIOE (maire), Jeannine FAIVRE (1^{ère} adjointe), Maryse NICOD (2^{ème} adjointe), Anne CLAUDEL, Patrick DELIZY, Sylvain PAUCOD, Yves ROUAT (conseillers).
Nathalie MORAND, secrétaire de mairie.
Secrétaire de séance : Patrick DELIZY

VOTE DES BUDGETS 2020 ET 2021 :

Nathalie MORAND a présenté la clôture du budget 2020 et le projet de budget 2021, et répondu à quelques demandes de précisions sur les différents comptes.

Le budget 2020 dégage positif un résultat de 156 883.14 € :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Remboursement capital emprunté	8 209 €	Dépôts et cautionnements	0 €
Valeur cession immobilière	1 583 €	Valeur cession immobilière	4 008 €
Fonds concours voirie	8 405 €	Reprise tondeuse	2 000 €
Portes colombarium	3 753 €	DTER (Subvention traversée)	9 609 €
Vergers de sauvegarde	2 777 €	FCTVA	4 100 €
SIDEC Traversée RD	3 316 €	Maison de chasse	20 991 €
Travaux chemins	4 860 €		
Débroussailluse	2 484 €		
Divers	2 503 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	36 892 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :	39 029 €

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	15 366 €	Produits des services	397 €
Charges de personnel	11 167 €	Impôts et taxes	40 945 €
Atténuations de produits	8 579 €	Dotations et participations	32 210 €
Charges de gestion courante	17 578 €	Autres produits de gestion courante	13 904 €
Charges financières	926 €	Produits exceptionnels	25 416 €
Opérations d'ordre entre.	27 000 €	Atténuations de charges	1 583 €
Total dépenses de fonctionnement :	80 617 €	Total recettes de fonctionnement :	114 457 €
		Report excédent de fonctionnement	123 043 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	80 617 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	237 500 €
		RESULTAT :	156 883 €

Le budget 2020 est adopté à l'unanimité.

Pour l'année 2021, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes foncières sur le bâti et le non-bâti.

Le budget prévisionnel 2021 € est équilibré à la hauteur de 241 502 € :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Remboursement capital emprunté	10 000 €	Dépôts et cautionnements	1 000 €
Dépôts et cautionnements	1 000 €	Région (verger)	3 500 €
Fonds concours voirie	€	Thoissia	6 000 €
Eglise / cimetière	35 000 €	FCTVA	4 100 €
Maison	52 000 €	Conseil Départemental	10 000 €
Mur mairie	17 000 €	Fond de concours	8 406 €
Chemins	6 000 €	Divers écritures comptables	13 500 €
Abri forestier	5 000 €	Total recettes réelles :	44 906 €
Réserves	153 147 €	Report excédent investissement	63 219 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	279 147 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :	279 147 €

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	22 050 €	Produits des services	400 €
Charges de personnel	12 230 €	Impôts et taxes	39 000 €
Atténuations de produits	8 579 €	Dotations et participations	31 319 €
Charges de gestion courante	17 715 €	Autres produits de gestion courante	13 900 €
Charges financières	1 500 €	Produits exceptionnels	
Opérations d'ordre entre.	8 406 €	Atténuations de charges	
Total dépenses de fonctionnement :	70 480 €	Total recettes de fonctionnement :	84 619 €
Virement à section investissement	171 022 €	Report excédent de fonctionnement	156 883 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	241 502 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	241 502 €

Le budget prévisionnel 2021 est adopté à l'unanimité.

PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) de la Petite Montagne :

Le conseil municipal a adopté le PADD à l'unanimité moins une abstention.

CONSTRUCTION DE LA MAISON (lot N°2 de la parcelle ZA 136) :

L'étude géothermique sera effectuée le 4 mai 2021. Des rendez-vous seront pris auprès des banques pour prévoir les emprunts nécessaires à cette construction.

VENTE DU LOT N°3 DE LA PARCELLE ZA 136 :

La parcelle a été vendue et le dossier est entre les mains des notaires pour établir l'acte de vente.

QUESTIONS DIVERSES :

- LOI LOM : La compétence mobilité sera transférée aux Com Com.
- Il est rappelé aux propriétaires de chiens que, du 15 avril au 30 juin, il est interdit de promener les chiens sans laisse en dehors des allées forestières (selon l'arrêté ministériel du 30/07/1989).
- **Le fleurissement du village se fera le 15 mai 2021.**
- **La journée citoyenne se déroulera le 22 mai 2021.** La veille, le vendredi 14, sera effectué le sablage des grilles de la mairie.
- **Les élections régionales et départementales se dérouleront les 20 et 27 juin 2021.**

REMERCIEMENTS DU MAIRE : Monsieur le maire remercie M René PAUCAUD qui a bouché des trous de la voirie avec de l'enrobé à froid, M Michel FAIVRE pour la gestion des coupes de bois, et Mme Nathalie MORAND pour son aide précieuse lors de l'élaboration des budgets.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.

Le maire,
Bruno CIOE